

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 851)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 129

présenté par

M. Castellani, M. Acquaviva et M. Colombani

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis le début du quinquennat, le Gouvernement a recours régulièrement aux ordonnances.

L'emploi de cette procédure est un frein à un dialogue social épanoui et respectueux des partenaires.

Il convient de supprimer cet article et de rendre au Parlement sa pleine compétence.